



Communiqué de presse
Mars 2026

Viagimmo lance une offre de partenariat dédiée aux agences immobilières afin d'élargir leur offre au viager

Dans un contexte marqué par le vieillissement de la population et l'évolution des stratégies patrimoniales, le viager suscite un intérêt croissant. À la fois solution sociale et outil patrimonial, il répond aux besoins de complément de revenus des vendeurs tout en offrant aux investisseurs des opportunités différenciantes. Ce segment spécifique du marché immobilier représente aujourd'hui un véritable levier de développement pour les professionnels capables d'en maîtriser les codes. Pourtant, malgré son potentiel, le viager demeure sous-exploité par de nombreuses agences immobilières. La complexité des calculs, la technicité des montages juridiques et la nécessité d'une sécurisation contractuelle rigoureuse constituent autant de freins à son intégration dans l'offre traditionnelle des agences.

Afin de lever ces obstacles et permettre aux professionnels de capter ce marché porteur sans en assumer la complexité technique, Viagimmo lance son programme « Partenaire Viagimmo », une offre spécialement conçue pour les agences immobilières souhaitant élargir leur périmètre d'activité.

Lever les freins techniques pour permettre aux agences de se positionner

Ce partenariat, conclu pour une durée de deux ans, permet aux agences de proposer des solutions en viager à leurs clients sans modifier leur organisation interne ni mobiliser de ressources spécialisées. Elles peuvent ainsi répondre à une demande croissante, notamment de la part des seniors, renforcer leur positionnement local et générer un chiffre d'affaires complémentaire sur un segment à valeur ajoutée.

Dans le cadre de ce programme, Viagimmo prend en charge l'intégralité de l'ingénierie viagère. Le réseau assure les calculs financiers spécifiques, structure les montages juridiques, sécurise les aspects contractuels et accompagne le dossier à chaque étape, de la signature du mandat jusqu'à la finalisation de la transaction. Les mandats viager sont signés par Viagimmo, garantissant un cadre sécurisé pour l'ensemble des parties prenantes. L'agence partenaire perçoit 50 % des honoraires générés, sans supporter l'aspect juridique ni la technicité inhérente à ce type d'opération.

Galivel & Associés

Doriane Fougères - Carol Galivel – 01 41 05 02 02 – 06 09 05 48 63
21-23, rue Klock – 92110 Clichy - galivel@galivel.com - <http://www.galivel.com>

Formation, accompagnement et visibilité renforcée

Au-delà de l'aspect opérationnel, le programme « Partenaire Viagimmo » intègre un accompagnement dédié. Les agences bénéficient d'une formation de sensibilisation aux fondamentaux du viager ainsi que d'un suivi régulier permettant de structurer et de développer cette nouvelle activité.

Les mandats sont diffusés sur Viagimmo.fr et sur des supports spécialisés, renforçant la visibilité des biens et la crédibilité des partenaires sur ce segment spécifique.

À travers cette initiative, Viagimmo poursuit son ambition de structurer durablement le marché du viager tout en offrant aux agences immobilières traditionnelles un accès sécurisé à un levier de croissance.

« Ce mode de collaboration associe l'expertise technique du viager apportée par notre réseau à l'ancrage local des agences immobilières. Il crée de nouvelles opportunités de développement pour les professionnels de l'immobilier et permet d'élargir l'éventail de solutions proposées à leurs clients », résume Sophie Richard, fondatrice du réseau Viagimmo.

À propos de VIAGIMMO

Viagimmo, 1^{er} Réseau de franchise spécialisé viager, accompagne les professionnels souhaitant se spécialiser dans la transaction viagère, la vente à terme et la nue-propriété. Sa fondatrice, Sophie Richard, juriste spécialiste en Droit Immobilier, crée sa 1^{ère} agence immobilière en 2012 aux Sables-d'Olonne puis choisit de se spécialiser 100% viager en 2015. Viagimmo dispose d'un centre de formation certifié Qualiopi et propose des services de gestion viagère.

Depuis 2024, Viagimmo est devenue une Société à Mission, affirmant son engagement envers des pratiques responsables et durables. En constante progression en France, le viager s'impose comme un dispositif de vente immobilière attractif, répondant aux besoins des seniors souhaitant augmenter leurs revenus tout en restant, ou non, dans leur domicile. Il séduit également les investisseurs à la recherche d'un placement immobilier (viager occupé) ou ceux souhaitant acquérir leur résidence principale à moindre coût (viager libre).

En complément, Viagimmo propose des transactions en vente à terme, une alternative innovante à la vente traditionnelle. Ce dispositif s'adresse notamment aux vendeurs trop jeunes pour opter pour le viager, leur permettant de percevoir une mensualité indexée et non imposable, venant compléter leurs revenus habituels.

Site Internet : <http://www.viagimmo.fr/>

Galivel & Associés

Doriane Fougères - Carol Galivel – 01 41 05 02 02 – 06 09 05 48 63

21-23, rue Klock – 92110 Clichy - galivel@galivel.com - <http://www.galivel.com>